

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – CS 30002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2016 – 121 du 09 Novembre 2016

L'an deux mil seize, le mercredi 09 novembre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite le 31 octobre 2016 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes J. LE CERF – C. MEGRET – D. LEVESQUE – G. WATSON – V. CERF – M. GORGUET – N. CARON -

MM. A. CHAUSSOY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – B. VAILLANT – J. MAURER – B. BRONNIART – Ch. TABARY – G. DUÉ – M. GUIDEZ – D. TABARY – L. ANTINORI – J. CAPELLE – D. BASSEUX – G. TRANNIN – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS – Ch. DAMBRINE – D. BOUQUILLON – H. BASSEZ

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS,
M. B. BRONNIART, absent et excusé, a été suppléé par M. J.-Cl. CODEVELLE
Mme G. WATSON, absente et excusée, a été suppléée par M. M. CANNONNE
M. Ch. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. Guy ALEXANDRE
M. D. TABARY, absent et excusé, a été suppléé par M. G. DITTE
M. D. BASSEUX, absent et excusé, a été suppléé par M. Ph. BLONDEL
M. H. BASSEZ, absent et excusé, a été suppléé par M. G. RICAUX

M. A. CHAUSSOY, absent et excusé, a donné pouvoir à Mme P. TARD,
M. G. DUÉ, absent et excusé, a donné pouvoir à M. F. SELLIER

Objet : Piscine Communautaire – Tarification nouvelle cercle des nageurs.

La séance ouverte, Monsieur le Président rappelle les dispositions de la délibération communautaire 2013-013 du 7 janvier 2013 fixant la tarification des différents services et prestations mises en œuvre par la Piscine Communautaire Oxygène du Seuil de l'Artois.

Monsieur le Président expose ensuite qu'une nouvelle activité est mise en place depuis le début de la rentrée scolaire de septembre 2016 qui vise à permettre à des jeunes nageurs de se perfectionner dans les quatre nages en vue de pratiquer à terme la natation en club. Ces jeunes nageurs se retrouvent deux fois par semaine dans le cercle des nageurs du Sud Artois. Ces activités de perfectionnement sont encadrées par les maîtres-nageurs sauveteurs en poste à la piscine communautaire.

Monsieur le Président propose de fixer le tarif de cette nouvelle activité qui se décline tout le long de l'année à 120,00 € par inscription pour la participation aux séances de perfectionnement dispensées de septembre à juin.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la mise en place d'une nouvelle activité visant au perfectionnement des jeunes nageurs dans le cadre du cercle des nageurs,
- de fixer le tarif de cette activité nouvelle à 120,00 € par inscription pour l'année (septembre à juin),
- de faire recette des sommes dues en échange d'une carte d'affiliation nominative au cercle des nageurs du Sud Artois.

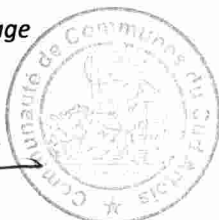
Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 09 Novembre 2016 et transmission en Préfecture le 09 Novembre 2016.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 9 novembre 2016 et transmission
en Préfecture le 9 novembre 2016*

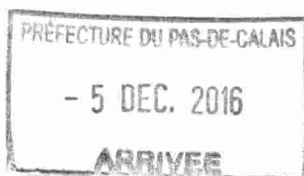
Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



2016- 121 - 9/11/2016

Piscine Communautaire – Tarification

Activité Perfectionnement Cercle des Nageurs.